



Espaces Educatifs Bricabracs

68 chemin de Baumillon, 13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

Bulletin du CF du 19 décembre 2018

Présents•e•s : Marie Claude, Erwan, Julien, Magali, Charles (invité), Sophie excusée, Momo (invité), Waline (invitée)

18h 21h30

- 1/ Stratégie du projet d'assoc pour 19-20 financement possible ? 1 ou 2 emplois ? choix éducatifs
- 2/ Accueil loisir le point
- 3/ Accueil à partir de 5 ans. acter une décision
- 4/ Répartition des tâches dans le CF + contrat de bénévolat ?
- 5/ Point VG et cabane et stratégie d'événementiel
- 6/ Service civique nouveau poste ? géré par qui ?
- 7/ Passage sous contrat rdv à prendre en janvier.
- 8/ Momo - point projet – emploi - financement
- 9/ Décision concernant le téléphone
- 10/ Orga du temps hebdo pour les parents cf une discussion lancée par Laura.
- 11/ Tutorat assistance sociale famille
- 12/ Composteur de la Mairie
- 13/ Divers

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 19 décembre 2018

Décisions courantes

1/ Stratégie du projet d'assoc pour 19-20 financement possible ? 1 ou 2 emplois ? choix éducatifs

Charles est « motivé pour rester travailler à Bricabracs si c'est possible ». Il accepterait un 26h au smic. Financièrement le projet tient avec un salaire. Humainement est-ce que ça tient ? Difficile de se projeter avec un seul éducateur avec tout ce qu'il y a à tenir autre qu'éducatif (coordination de l'asso, tâches diverses...). Est-ce que le CF peut soutenir cette situation ? il semble que non. Cependant la situation est tendue financièrement pour 2 emplois pleins. Un deuxième poste : il faudrait que ce soit un enseignant à la base. Sur le principe de deux postes et de Charles : le CF est d'accord. Réserve sa décision à une nouvelle analyse financière courant janvier 2019

2/ Activité de loisir du mercredi aprèm.

Erwan propose qu'on ne commence pas cette activité cette année : La coordination d'A&R change, le projet d'accueil a changé, le départ de Sophie en février modifie notre équilibre ..., L'évolution du projet de partenariat avec AetR impose un travail supplémentaire non envisagé initialement que Bricabracs ne peut assumer dans le contexte actuel. Bricabracs a besoin de temps pour retrouver un équilibre.

3 problématiques : rapport au quartier, relation professionnelle, temporalité.

Rédiger une réponse dans ce sens.

3/ Accueil des enfants à partir de 5 ans :

Acté pour la rentrée 2019. A modifier dans les documents de com et le site.

4/ Tableau des tâches CF : mise à jour

Gibustiers : pas de com spécifique. La lettre d'info suffit. Remerciements aux gibustiers lors de l'envoi du reçu fiscal.

Com pour chercher des gibustiers ? Pas pris en charge actuellement, beaucoup d'énergie à consacrer.

Coline et Sabine s'occupent de dossiers de sub, et mécénats.

Remplacement de Dominique par Julien pour ce qui est administratif, salaires etc...(avec l'aide de Michel).

Uniformation Julien avec Erwan.

Licenciements et fins de contrats Julien et Magali (en lien avec Michel)

Ajouter le suivi événementiel en plus des actions ponctuelles : Julien (suivi, pas organisation!)

Représentation de Bricabracs à l'extérieur : qui veut en fonction des besoins.

Rédaction : en fonction des besoins.

Relations publiques : Erwan et Magali

Animation Agora : Erwan et Julien

Site Agora remplacée par Nextcloud : suivi et organisation Marie Claude.

Erwan modifie le tableau pour archivage.

5/ Point VG et cabane et stratégie d'événementiel.

Alessandra et Niels prendraient la coordination du VG. Besoin d'une réunion pour lister les fiches de poste. Le CF valide A et N comme coordinateurs.

Niels achète le coupe frites et présente une facture.

Evènementiel :

Julien fait un bilan avec ML pour le marché d'hiver, pour lancer le marché de printemps.

Abécédaire : le livre est prêt, le financement est assuré par J etc...

Lancement festif le 21 mars ?

6/ service civique nouveau poste ? géré par qui ?

Non traité.

7/ Passage sous contrat :

RV à prendre au mois de janvier à l'IA ou au rectorat.

8/ Momo - point projet – emploi - financement

Erwan : RV avec le centre social Bourrely pour la présentation du poste, en savoir plus (poste avec 3 employeurs : centre social, école maternelle, Bricabracs).

En attendant : Momo est là tous les jours bénévolement le matin pour les services des enfants.

Sous quelle forme on peut l'embaucher pour qq heures ? Chèques emploi service ou autre ? Demander à Michel.

Momo est inscrit à pôle emploi.
Possibilité de faire un mois en immersion dans une structure avec aide éventuelle de pôle emploi = « Période de mise en situation en milieu professionnel », durée discontinue possible. A vérifier.

9/ Téléphone :

Numéro de ligne officiel pour Bricabracs (Erwan ou CF) + un tel avec numéro spécifique pour l'événementiel.

10/ Agora du 19 janvier 2019 :

Discussion sur organisation du temps hebdo pour les parents cf une discussion lancée par L. Agora/ Consultation pour la rentrée de 2019.

Décision du CF : Garder le mardi après-midi de coupure pour l'année 2018-2019. Réexpliquer la démarche.
Changement : Bricabracs ouvre tous les mercredis à partir de janvier.

11-Tutorat assistance sociale familles :

Fonction qui n'est pas attribuée dans le CF. Julien propose de prendre en charge cette tâche et de l'ajouter au tableau (difficultés de paiements etc...)

12- Composteurs Mairie à 10€ :

Marie Laure demande si on peut en commander via les familles ? OK pour un composteur à mettre au jardin SPARO géré avec Momo Bio. On n'a pas besoin de plus.

13. Divers :

- Contrat de bénévolat : demander à Michel l'utilité d'en créer pour la protection de la structure.

- Appel à projet CMA CGM :
Aménagement d'un atelier de bricolage.

Magali aide à la rédaction, Julien cherche le prix des choses et devis, Erwan et Charles sur l'aspect budget et présentation financière de la structure.

- Passage sensible de la fin de journée à Bricabracs

Quand les parents arrivent. Nécessite qu'un éducateur soit particulièrement vigilant par rapport à ce qui se passe dehors (temps de travail et non de préparation à son départ). Temps de formation à prévoir pour les parents.

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

**changement
pour ce CF du 3 novembre 2018**

09 – Entrée et départ des familles

Chaque entrée et départ de famille est soumise à une rencontre avec l'éducateur-enseignant garant, ainsi qu'avec un ou des membres du CF.

08 - Agoras actives

10h-11h discussion pédagogique

à partir de 11h : chantier, faire ce qu'il y a à faire comme travaux, aménagements...

07- règlement horaires :

Réunion des éduc le mardi après-midi : implique un changement d'horaire pour le mardi.

Les parents viennent chercher les enfants à 13h, les enfants mangent sur place avant.

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription, exclusion (modifié le 03/11/2018)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire une famille et dans le cas où l'urgence de la situation l'exige, d'exclure la famille concernée, dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

~~En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, e'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.~~ (supprimé le 3/11/18)

03 - Critère de choix des familles (14 mars 2018)

Le CF tient compte de plusieurs critères non hiérarchisés, outre la réinscription, afin de maintenir l'équilibre entre plusieurs dimensions conditionnant la bonne marche du projet Bricabracs : sociale (favoriser la venue de familles touchées par la précarité), locale (structure de proximité), répartition des âges (multiage), intérêt de l'enfant (prise en compte des ruptures scolaires) et situation familiale.

02 - Concernant les prestations mensuelles (supprimé le 14 mars 2018)

~~Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.~~

- ~~○ Toute période commencée est due.~~
- ~~○ PI : sept oct (2 mois)~~
- ~~○ PII : novbre dec (2 mois)~~
- ~~○ PIII : janv fevr (2 mois)~~
- ~~○ PIV : mars avril (2 mois)~~
- ~~○ PV : mai juin juillet (3 mois)~~

01 - Le coût mensuel (14 mars 2018)

Il est de 50 euros/ mois / enfants
Il s'effectue sur 12 mois.

Argumentation du CF concernant l'article 4 / le 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)